

Qualité de l'air - Constatations clés

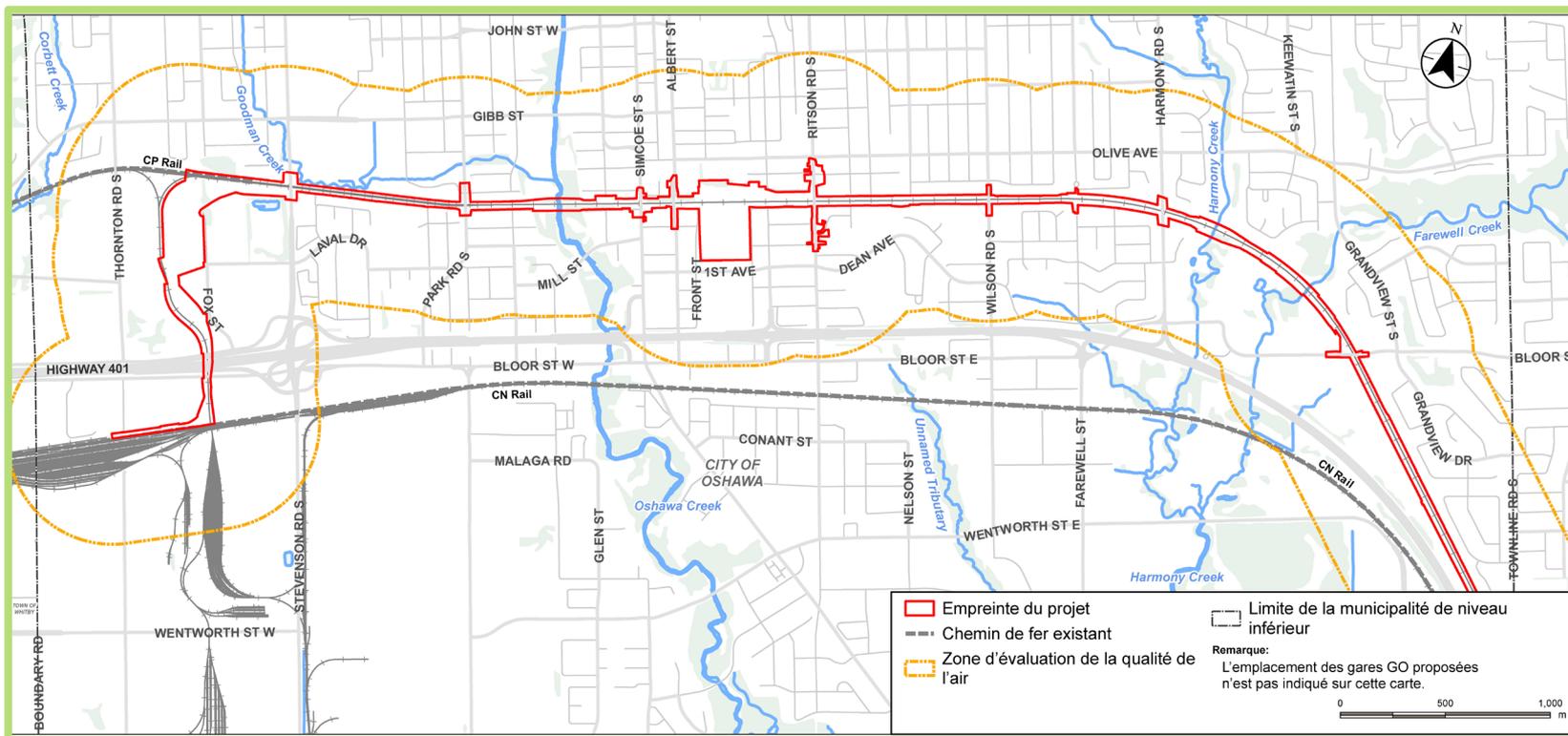


- La zone d'évaluation de la qualité de l'air comprend l'empreinte du projet plus 500 mètres supplémentaires à partir du périmètre de l'empreinte du projet.
- La qualité de l'air ambiant dans la zone d'évaluation dépend des émissions provenant de sources résidentielles, commerciales et industrielles, ainsi que la circulation automobile.
- Les concentrations de fond dans l'air ambiant des contaminants d'intérêt, comme le NO₂, le benzène et le benzo(a)pyrène (B(a)P), dépassent les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) et les critères de qualité de l'air ambiant 2025. Les concentrations de fond de ces contaminants proviennent de sources industrielles importantes, comme l'industrie sidérurgique, et la combustion de produits pétroliers.
- La circulation des véhicules, la production de poussière, l'exposition des sites contaminés, l'augmentation du trafic ferroviaire et la combustion de carburant dans les gares GO existantes ont été identifiées comme des sources d'émissions ayant un effet sur la qualité de l'air dans la zone d'évaluation.
- La construction et l'exploitation du projet risquent d'entraîner une augmentation temporaire des émissions de polluants atmosphériques.
- Une surveillance de l'air ambiant sera effectuée pour confirmer l'efficacité des mesures d'atténuation et permettre une gestion adaptative, au besoin.



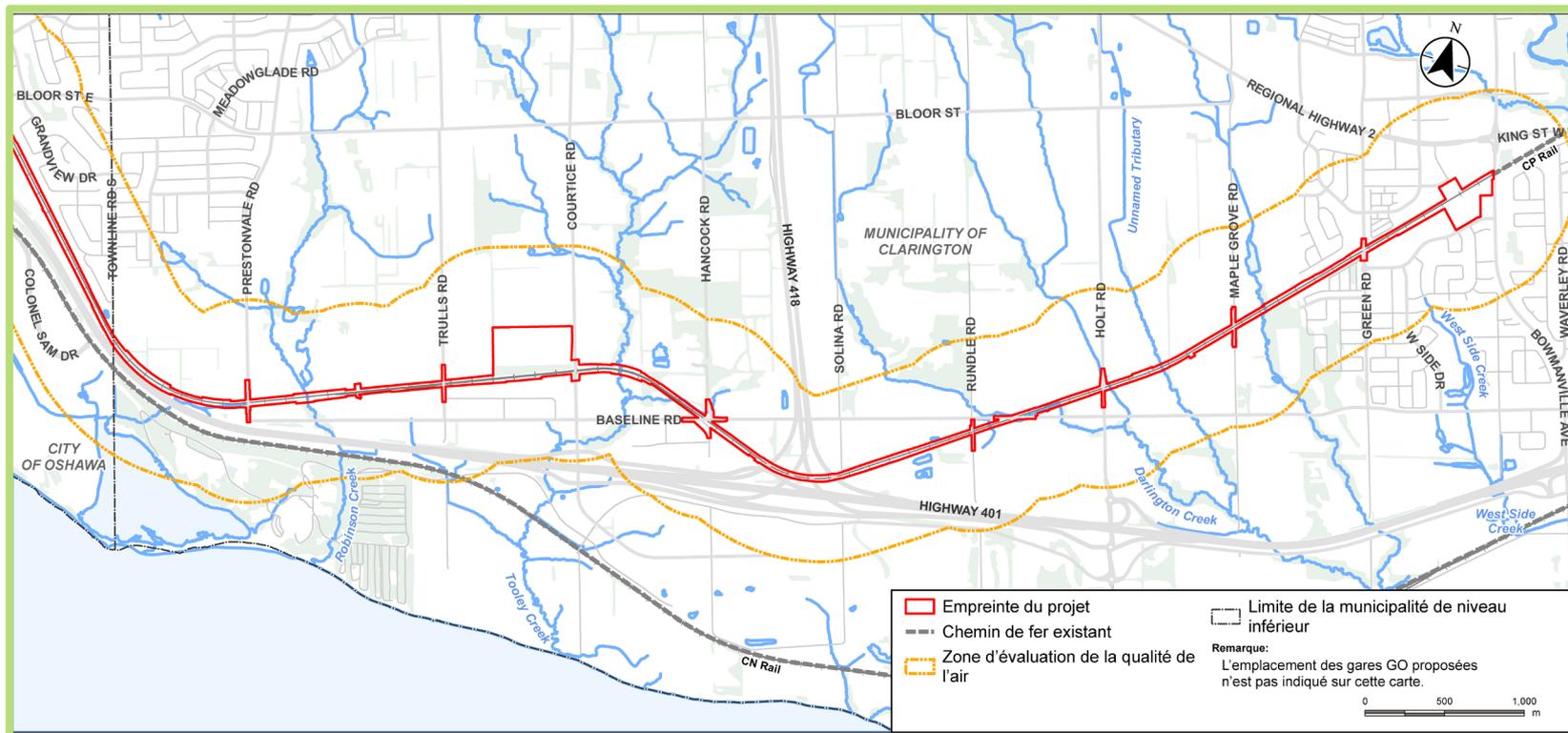
Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Qualité de l'air - Zone d'évaluation dans la ville d'Oshawa



Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Qualité de l'air - Zone d'évaluation dans la municipalité de Clarington



Qualité de l'air - Effets potentiels



- Effets temporaires sur la qualité de l'air local en raison des émissions de poussières diffuses, des émissions des pots d'échappement des engins de chantier, aux émissions des véhicules et aux poussières associées.
- Les activités de construction peuvent exposer des sols et des matériaux contaminés ou entraîner la propagation de poussière contenant des matériaux contaminés.
- Les effets opérationnels sur la qualité de l'air devraient dépasser les concentrations de NO₂ des NCQAA mais respecter le critère provincial.
- Augmentation des émissions due à l'exploitation des trains du réseau GO et à l'augmentation de la circulation des autobus du réseau GO.
- Effets sur la qualité de l'air de la combustion de carburant dans les gares GO proposées, de l'exploitation des trains, des activités de maintenance, des services d'autobus GO et du stationnement.



Qualité de l'air - Mesures d'atténuation



- La zone d'effet du projet sur la qualité de l'air sera définie et tous les récepteurs sensibles ou critiques* seront identifiés dans cette zone.
- Les récepteurs sensibles ou critiques situés à proximité seront informés des activités de construction susceptibles d'avoir un effet sur la qualité de l'air avant le début de ces activités.
- Des dépoussiérants, comme des pulvérisateurs d'eau, et la limitation de la vitesse des véhicules sur le site à moins de 20 km/h seront mis en œuvre.
- Installation et entretien de nattes pour terrain boueux aux entrées du site du projet pour gérer les poussières diffuses.
- Des programmes de maintenance préventive seront mis en œuvre pour les moteurs et l'équipement de contrôle des émissions.
- Dans les zones où l'on s'attend aux émissions de poussière les plus élevées, la plantation d'arbres et de végétation sera une mesure étudiée.
- Les plans qui seront peut-être élaborés et mis en œuvre comprennent :
 - Plan de gestion de la qualité de l'air
 - Rapports hebdomadaires de surveillance de la qualité de l'air pour prévenir efficacement les taux d'émissions atmosphériques inacceptables.

* Un récepteur sensible est un bâtiment dans lequel une personne réside de manière permanente ou semi-permanente, comme une maison ou un appartement. Un récepteur critique est un lieu où des populations sensibles résident ou passent beaucoup de temps chaque jour, comme les écoles, les maisons de retraite, les hôpitaux ou les garderies.

Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Merci d'avoir assisté!

Nous apprécions le temps que vous avez pris pour vous informer sur l'addenda du REP, et nous attachons de l'importance à vos opinions. Veuillez nous faire part de vos commentaires du **8 au 21 juin 2023** en ligne sur Slido ou par courriel à DurhamRegion@metrolinx.com.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires sur les points suivants :

- Zone d'évaluation du projet
- Conditions existantes ou effets potentiels sur l'environnement
- Addenda du REP et le PEPTC
- Un avis d'addenda du REP devrait être publié à l'automne 2023 où :
 - L'addenda final du REP et les documents techniques connexes seront disponibles pour une période d'examen de 30 jours.
 - Après une période d'examen public de 30 jours, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MECP) dispose de 35 jours pour examiner.
 - Le ministre émettra un avis autorisant la poursuite du projet proposé ou un avis exigeant des travaux supplémentaires pour répondre aux préoccupations.
 - La déclaration d'achèvement sera publiée sur le site Web de Metrolinx.

Restez à l'affût du projet de prolongement de Bowmanville en contactant l'équipe d'engagement communautaire de Durham ci-dessous :

- Envoyez un courriel à DurhamRegion@metrolinx.com
- Appelez au 416-202-3900.
- Visitez notre site Web www.metrolinx.com/bowmanville.

Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

